



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° - 260 - 25 juin 2014

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SOMMAIRE

- 1 - Rassemblement 3 juillet - Appel de Sud Éducation - Page 1
- 2 - Soutien aux salariées de Latelec en grève de la faim pour l'obtention de leurs droits - Comité de soutien aux syndicalistes de Sea Latelec de Fouchana, avec le soutien d'ATTAC, du CNDP et de l'union syndicale Solidaires - Page 2
- 3 - Iran : contre l'emprisonnement de la cinéaste féministe Mahnaz Mohammadi - Page 3
- 4 - Les femmes qui parlent sont en danger - Bulletin de Genre en action
- 5- Maroc: la colère des féministes contre des propos du Premier ministre - sur RFI - Page 3
- 6 - Déclaration Conjointe : Appel à un instrument juridiquement contraignant sur les droits humains, les sociétés transnationales et autres entreprises - La MMF est signataire - Page 4
- 7 - Les féministes chinoises donnent de la voix - Philippe Grangereau - Libération - Page 6
- 8 - Le corps des femmes n'est pas une marchandise ! Luttons contre l'objétisation sexuelle de l'image des femmes et leur hypersexualisation, dans l'espace public - Femmes Solidaires - Page 6
- 9 - Le Droit à l'IVG exclu de la nouvelle loi sur le développement et la solidarité internationale ! - Planning familial - Médecins du Monde - Page 7
- 10 - M. Hamon, généralisez les ABCD de l'égalité - Appel collectif - la MMF a signé - Page 8
- 11 - ABCD de l'égalité: les obscurantistes ont gagné - Lucie Delaporte - Mediapart - Page 9
- 12 - Pourquoi la drogue et les prostituées ne sauveront pas la croissance française - Thomas Morel - metronews - Page 10
- 13 - Mères séparées : que des devoirs et pas de droits ? - Collectif 11 - sur Mediapart - Page 11
- 14 - L'abolition : le choix d'une société émancipée, Nicolas Malaquin - secrétaire à la formation à l'Union des étudiants communistes (UEC). - Page 12
- 15 - Appel des « survivantes de la prostitution » au premier ministre - Laurence Noëlle, Rosen Hicher, Carole, Marie-Ange - Page 13
- 16 - Livre « L'égalité des filles et des garçons dès la petite enfance » - Sous la direction de Francine Hauwelle, Sylvie Rayna et Marie-Nicole Rubio - Page 13
- 17 - Livre : « Parcours féministe » - Françoise Collin et Irène - Page 14
- 18 - Web Série : Féminin/Féminin - Judith Plamondon - Page 14

MOBILISATIONS

1 - Appel de Sud Education Créteil

Pour ne pas laisser le terrain aux réactionnaires et cautionner les reculs du gouvernement...

Pour faire entendre notre exigence d'une école luttant contre le sexisme et les LGBTphobies...

RDV Mercredi 2 juillet

14h30, devant le Ministère de l'Éducation Nationale

110 rue de Grenelle 75357 Paris - Métro Solférino - Rue du Bac - Varenne

Mercredi 25 juin, à l'appel du Collectif Copie, énième groupuscule réactionnaire, un sit-in a eu lieu devant le rectorat de Créteil, contre «l'idéologie du genre», contre « les interventions extérieures qui interfèrent sur l'éducation privée et familiale », contre « l'instrumentalisation d'outils de communication comme la ligne Azur ». Un contre-rassemblement intersyndical (Sud Education Créteil, CGT, FSU + LDH) a été organisé autour des slogans "Non au sexisme - Non à l'homophobie - Oui à l'Education" et "Ligne Azur supprimée, jeunes LGBT en danger".

Parallèlement, se multiplient les signes de recul de la part du ministère de l'Education Nationale et du gouvernement quant à la lutte contre les stéréotypes sexistes, homophobes et transphobes, donnant toujours un peu plus de gages au lobbying haineux des réactionnaires : Le terme « genre » a été soigneusement rayé de tous les textes officiels, et certains ouvrages de littérature jeunesse ont été enlevés des recommandations officielles ; des rendez-vous avec les associations LGBT ont été annulés (tandis que la Manif pour Tous était reçue sans complexe) ; la campagne d'affichage dans les établissements scolaires sur la Ligne Azur a été repoussée ; les ABCD de l'égalité, dispositif pour déconstruire les stéréotypes sexistes et homophobes, sont mis en question et menacés de ne pas être reconduits, sous prétexte de faire de la « médecine douce » sur ces questions (B. Hamon dans l'Express)

Tous ces reculs sont inacceptables, et nourrissent l'avancée des forces réactionnaires. Par ces reculs, ce gouvernement qui se dit progressiste fait le jeu des discriminations :

- Faire disparaître le terme de genre, c'est donner raison aux réactionnaires, alors que ce concept met à jour les inégalités sexistes, permet de les penser, et partant, de les combattre ;
- Ne pas faire campagne sur la ligne Azur, et marquer sa distance à l'égard des associations LGBT intervenant en milieu scolaire, c'est laisser seul-es face à l'homophobie tou-tes les jeunes collégien-ne-s et lycéen-nes LGBT et prendre le risque de voir encore croître le nombre de suicides au sein d'une population beaucoup plus touchée que d'autres jeunes par cette dramatique extrémité ;
- Ne pas reconduire et étendre les ABCD de l'égalité, ne pas donner les moyens aux enseignant-es de se former pour déjouer les stéréotypes sexistes et homophobes, c'est entériner la perpétuation de ces stéréotypes, et avec eux discriminations et inégalités qui leur sont liées.

Pour ne pas laisser le terrain aux réactionnaires et cautionner les reculs du gouvernement...

Pour faire entendre notre exigence d'une école luttant contre le sexisme et les LGBTphobies...

2 - Soutien aux salariées de Latelec en grève de la faim pour l'obtention de leurs droits -

Comité de soutien aux syndicalistes de Sea Latelec de Fouchana, avec le soutien d'ATTAC, du CNDP et de l'union syndicale Solidaires

Depuis plus d'un an et demi, un conflit social a lieu à *Latelec-Fouchana* dans la banlieue de Tunis. Il s'est notamment traduit par 10 procédures de licenciement contre des ouvrières en lutte dans cette entreprise. La direction voulait, entre autres, détruire le syndicat UGTT de *Latelec-Fouchana*, en licenciant les deux principales déléguées.

Latelec est la filiale de la multinationale française *Latécoère* qui fournit des équipements aux plus grandes compagnies de l'aéronautique comme *Airbus* et *Dassault*. Dans cette entreprise de câblage pour l'aéronautique, 80% des salariéEs sont des femmes.

Grâce à la mobilisation, les salariées de *Latelec-Fouchana* ont obtenu en mars 2014 des premières avancées.

Mais la direction a maintenu le licenciement de quatre ouvrières. Face à cela, elles ont commencé une grève de la faim le jeudi 19 juin. Elles ont été rejointes par deux salariés également licenciés dans une entreprise voisine, *Leman industrie*. Nous apportons notre plein soutien à ces salarié-es en lutte.

<https://www.facebook.com/ComiteSoutienSyndicalistesLatelecFouchana?ref=hl>

3 - Iran : contre l'emprisonnement de la cinéaste féministe Mahnaz Mohammadi

Mahnaz Mohammadi, réalisatrice de documentaires et fervente militante des droits des femmes, a été condamnée à 5 ans de prison et accusée de «complot contre la sécurité de l'Etat» et «propagande contre le régime de Téhéran».

Le samedi 7 juin 2014, Mahnaz Mohammadi a été convoquée par le tribunal de l'application des peines de la prison d'Evin au nord de Téhéran pour y être incarcérée dans l'indifférence la plus totale. Cette incarcération est la fin d'une longue histoire qui commence par son arrestation le 27 juin 2011. Mahnaz Mohammadi avait alors passé un mois en prison et été libérée sous caution le 27 juillet 2011, dans l'attente d'un verdict qui est finalement tombé le 23 octobre 2013 : 5 ans de prison ferme.

Après de multiples pressions quotidiennes, Mahnaz Mohammadi est donc partie purger sa peine. La veille de son emprisonnement, elle a enregistré une vidéo avec l'aide d'une amie, réfugiée aux Pays-Bas. Les dernières minutes traduites sont jointes à la pétition lancée par la Société des Réalisateurs Français

Pour signer la pétition envoyez votre nom et prénom à : hrosiaux@la-srf.fr ; Vidéo avec sous-titres français : https://www.youtube.com/watch?v=_5L5ySo8C90

INTERNATIONAL

4 - Les femmes qui parlent sont en danger - Bulletin de Genre en action

Nous avons appris récemment les menaces de mort qui pèsent sur Mme Aminetou Mint el Moctar, défenseure mauritanienne des droits humains, connue et récompensée sur la scène nationale et internationale. Dans le pays et dans la diaspora mauritanienne, des voix s'élèvent pour condamner cet appel au meurtre. Aminetou était avec nous à Istanbul pour le forum d'AWID, en 2012 et cet appel nous sidère autant qu'il nous effraie et nous enrage

Faire taire par la violence celles et ceux qui dérogent aux lois du silence et qui dénoncent les violations des droits est un classique, depuis la nuit des temps. Quand ce sont des femmes qui s'élèvent contre des pratiques discriminantes, des systèmes institutionnalisés de marginalisation, la sentence est d'autant plus lourde qu'elles dérangent l'ordre établi à deux niveaux : celui de la hiérarchie du genre et celui de la domination de classe. Dans le cas d'Aminetou, on retrouve tout cela. Aminetou est une femme, elle travaille aux côtés des femmes chefs de famille et elle dénonce la domination de caste qu'elle estime être toujours en vigueur dans son pays. Elle est le cauchemar des conservateurs et leur cible idéale.

Depuis plusieurs années, les voix des femmes qui militent pour les droits humains, notamment les droits des femmes, sont plus entendues qu'avant, elles sont plus écoutées aussi, plus influentes. Mais, dans un même élan, elles sont plus repérées et plus aisément visées par ceux qui veulent les faire taire. Ces femmes sont forcément connues des organisations nationales et internationales qui devraient les protéger, et en premier lieu, des états qui devraient être les premiers garants de la sécurité de leurs citoyens et citoyennes, quel que soit leur point de vue.

Internet aidant, les intimidations, menaces et les meurtres contre les femmes - et les filles - qui parlent sont plus médiatisés qu'avant et nous devons nous mobiliser pour que cessent ces violences qui s'accomplissent, trop souvent avec la complicité, et parfois même, l'implication directe des états. Aucun pays n'est épargné.

Les journalistes sont en première ligne, comme Natalia Estemirova en Tchétchénie ou Anna Politkovskaïa en Russie, mais aussi les militantes politiques comme Sakine Cansiz, Fidan Dogan, et Leyla Soylemez, militantes kurdes assassinées à Paris en 2013, au même titre que Dulcie September, militante anti-apartheid tuée à Paris en 1988.

Les militantes associatives des droits des femmes ne sont pas épargnées telles que Susana Chávez

au Mexique en 2011, ou Adelina Gomez Gavira en Colombie en 2013, sans oublier toutes les femmes qui défendent les droits des lesbiennes et sont persécutées en Afrique du Sud, au Cameroun.

La liste des assassinats réussis est, hélas, très longue, trop longue pour que ces quelques noms soient représentatifs. Celles des intimidations violentes et tentatives de meurtre aussi, comme dans le cas récent de Malala au Pakistan, sans oublier les emprisonnements intempestifs, comme récemment, celui de Nasrin Sotoudeh en Iran.

Souvent, la menace n'est pas dite, mais les femmes militantes la sentent, latente et sont face à un dilemme. C'est le cas des femmes qui luttent contre les violences en République Démocratique du Congo par exemple ou se sont opposées aux attaques conservatrices au Mali ou en Tunisie.

Il n'y a pas de portrait-type des conservateurs et des « puissants » prêts à faire taire les femmes coûte que coûte. Ils n'ont pas un pays, une couleur, une religion, un « bord », ils ne sont pas forcément illégaux dans leur pays, et certains ont pignon sur rue. Ils ont un point commun : ils sont du côté du patriarcat, de la sauvagerie et de l'oppression des libertés.

Les Nations-Unies et la société civile, comme Amnesty International, la FIDH, et Awid (qui a édité une brochure "Women Human Rights Defenders' Holistic Approach to Protection), lancent des appels à la vigilance, à la protection, mais aussi à l'action. Nous les rejoignons aujourd'hui en pensant fort à Aminetou et en l'assurant de toute notre solidarité. Nous vous exhortons à l'action !

5 - Maroc: la colère des féministes contre des propos du Premier ministre - sur RFI

Le chef islamiste du gouvernement marocain, Abdelilah Benkirane, a fait une déclaration polémique sur les femmes la semaine dernière devant les députés. Il a estimé que le travail ne laissait « plus de temps [à la Marocaine] ni de se marier, ni de devenir mère, ni d'éduquer ses enfants », ajoutant qu'il s'agissait d'une « faute ». « Les foyers marocains se sont éteints lorsque les femmes sont sorties pour travailler », selon lui. Il n'en fallait pas davantage pour mobiliser les associations de femmes, qui ont manifesté ce mardi à Rabat.

Une centaine de femmes se sont rassemblées devant le Parlement sous les élégants palmiers de l'avenue Mohammed V, la principale artère de Rabat. Leur mot d'ordre : la colère. Une colère dirigée contre le Premier ministre Abdelilah Benkirane, comme l'explique Fouzia Assouli, de la coordination pour l'application de l'article 19 de la Constitution : « Stop ! », crie-t-elle. « Le chef du gouvernement, au lieu de prendre des mesures pour rendre effective l'égalité à l'accès au travail, au lieu de féliciter les femmes courageuses qui participent à la croissance, se transforme en prédicateur qui rentre en concurrence avec les mouvements islamistes radicaux, analyse Fouzia Assouli. Oui, nous sommes en colère. On dit : ça suffit ! »

Etaient présentes ce mardi : des femmes de tous les âges, certaines voilées, d'autres non. Mais aussi des hommes. Les participants arboraient parfois une casserole à la main pour se moquer de ceux qu'ils qualifient de « rétrogrades ». Nejia Malek est l'une de ces militantes poussées dans la rue par les propos du chef du gouvernement. « Pendant six ans, confie-t-elle, je n'ai participé à aucune manifestation, c'est la première fois que je viens. » Et de justifier sa présence par les propos du Premier ministre : « Je crois que c'est une grande maladresse, vu que la femme marocaine a une histoire, qu'elle a toujours été là ; pendant la guerre, pendant la colonisation... C'est impossible que ce discours passe sans problème. »

Malgré son interdiction par la préfecture, le rassemblement s'est dispersé dans le calme en fin d'après-midi.

6 - Déclaration Conjointe : Appel à un instrument juridiquement contraignant sur les droits humains, les sociétés transnationales et autres entreprises - La MMF est signataire

Cette déclaration a été signée par une large alliance de réseaux internationaux, d'organisations et des mouvements sociaux. Elle représente l'expression collective d'une mobilisation croissante de la

société civile mondiale et demande un renforcement des normes juridiques internationales pour faire face aux violations des droits humains perpétrées par les entreprises. Elle se félicite des récentes initiatives prises par les États au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies pour développer un traité international sur des règles juridiquement contraignantes pour les sociétés transnationales en matière de droits humains.

Nous, les organisations soussignées - Préoccupées par la persistance des abus et des violations des droits humains qui se produisent partout dans le monde et engageant directement ou indirectement la responsabilité des entreprises commerciales ; Préoccupées également que de tels comportements abusifs affectent souvent de manière disproportionnée les femmes, qui représentent la majorité des travailleurs dans les secteurs les plus vulnérables, les paysans, les peuples autochtones, les personnes vivant dans la pauvreté, les enfants, entre autres ; et en particulier préoccupées par le fait que la justice est refusée à ceux qui subissent un préjudice ;

- Considérant le travail inestimable accompli par les défenseurs des droits humains et les organisations, les syndicats, les défenseurs des droits des peuples autochtones et des droits des femmes et d'autres qui défendent et protègent les droits humains face aux violations impliquant des entreprises ;

- Préoccupées par l'incidence des attaques, le harcèlement, les restrictions, les intimidations et les représailles contre ces défenseurs des droits humains ;

- Considérant les initiatives prises par certains États au sein et en dehors des organismes des Nations Unies des droits de l'homme ainsi que l'action et les travaux entrepris par des experts et les organes des Nations Unies pour assurer une meilleure protection des droits humains dans le contexte des activités des entreprises ;

- Rappelant les obligations existantes des États en vertu de traités internationaux et régionaux des droits humains et la nécessité de mettre en œuvre et compléter ces traités pour les rendre efficaces dans le cadre des activités commerciales transnationales,

- Convaincues de la nécessité de renforcer le cadre juridique international, y compris les voies de recours au niveau international, applicable à l'action de l'État de protéger les droits dans le contexte des opérations commerciales, et conscientes de l'urgente nécessité d'assurer l'accès à la justice, à un recours effectif et à la réparation pour les victimes des violations des droits humains commises par les entreprises ;

1. Appelons les États à élaborer un traité international qui : Affirme l'applicabilité des obligations en matière de droits de l'homme aux activités des sociétés transnationales et autres entreprises ; Exige des États parties de surveiller et réglementer les activités des entreprises relevant de leur juridiction, y compris lorsqu'elles agissent en dehors de leur territoire national, en vue de prévenir l'apparition de violations des droits humains dans le cadre de ces opérations ; Exige des États parties d'établir la responsabilité juridique des entreprises pour les actes ou les omissions qui transgressent les droits humains ; Exige des États parties de garantir l'accès à un recours effectif par tout État concerné, y compris l'accès à la justice pour les victimes étrangères qui ont subi un préjudice dû aux actes ou omissions commis par une entreprise dans les situations où il y a des raisons pour les États concernés d'exercer leurs obligations de protection territoriale ou extraterritoriale ; Garantit un mécanisme international de suivi et de responsabilisation ; Prévoit la protection des victimes, des dénonciateurs et des défenseurs des droits humains qui tentent de prévenir, mettre au jour ou s'assurer de la responsabilité de l'entreprise dans les cas d'abus par les entreprises et garantit leur droit d'accès à l'information pertinent dans ce contexte

2. Appelons le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à prendre des mesures pour l'élaboration de ce traité, et, à cette fin, de créer un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée, chargé d'un mandat de rédaction.

3. Appelons les organisations de la société civile à prendre sans délai des mesures pour la mise en

place d'une initiative conjointe pour atteindre l'objectif d'un instrument juridiquement contraignant au sein de l'Organisation des Nations Unies.

[1] Cette déclaration a à l'origine été rédigée par les participants au premier Forum Annuel des peuples sur les droits de l'homme et les entreprises. Le Forum a été organisé conjointement par le Réseau-DESC et Forum-Asie du 5 au 7 Novembre à Bangkok, en Thaïlande.

Pour signer : <http://www.treatymovement.com/signez>

7 - Les féministes chinoises donnent de la voix - Philippe Grangereau - Libération

Les féministes chinoises ont remporté une victoire assez inattendue cette semaine. La cour suprême chinoise a annoncé lundi qu'elle cassait la condamnation à mort prononcée en 2011 contre Li Yan, une femme battue qui a assassiné son mari. Le cas de Li Yan, 43 ans, était devenu emblématique du problème de la violence conjugale en Chine, qui touche une femme sur quatre selon les statistiques officielles. Durant de longues années, Li Yan avait subi les sévices de son mari qui la frappait fréquemment, lui écrasait des cigarettes sur le corps et la laissait parfois toute une nuit sur un balcon en plein hiver. Les circonstances du meurtre de son mari furent toutefois d'une rare cruauté, puisque Li Yan découpa son cadavre en morceaux et fit bouillir certaines parties de son corps, apparemment dans l'intention de le faire disparaître.

Plusieurs associations féministes, dont le Réseau anti violence conjugale (RAVC) se mobilisèrent sur son cas, arguant du fait que le tribunal de Zhiyang (province du Sichuan), qui jugea Li Yan en 2011, n'avait pas assez pris en compte certaines circonstances atténuantes, en particulier les mauvais traitements infligés par son mari. Son geste désespéré est, selon le RAVC, imputable au «*syndrome de la femme battue*». Des militantes féministes organisèrent plusieurs sit-in devant le tribunal de Zhiyang avec des banderoles portant le slogan «*je ne veux pas devenir la prochaine Li Yan*». Li Yan devrait désormais être rejugée, mais la date de son procès n'a pas encore été annoncée.

A titre comparatif, en France, une trentaine d'hommes qui abusent leurs conjointes ont été assassinés par celles-ci (statistiques de 2006). Mais en Chine, c'est un véritable problème de société. Certaines prisons pour femmes sont remplies d'épouses qui ont blessé ou tué leurs conjoints violents. C'est le cas pour 60% des détenues de la prison d'Anshan, dans la province du Liaoning (nord-est), et pour 80 % des femmes purgeant de longues peines à la prison de Fuzhou, dans la province méridionale du Fujian, selon le RAVC.

Relativement peu nombreuses, mais très mobilisées, les féministes chinoises ont manifesté l'an dernier à Pékin lors de la Saint-Valentin, affublées de robes de mariées tachées en rouge pour symboliser la violence conjugale. Pour le RAVC, les pouvoirs publics doivent s'impliquer davantage dans la répression et la prévention de ce phénomène social. Les féministes chinoises s'élèvent aussi - parfois en manifestant les seins nus - contre la discrimination à l'emploi qui touche les femmes, et les quotas plus favorables au sexe masculin instaurés, en toute illégalité, par certaines administrations, notamment les universités. La proportion de femmes occupant un emploi dans les villes est passée de 77 % il y a 20 ans à 61 % de nos jours.

Le slogan de Mao Zedong - «*les femmes sont la moitié du ciel*» - est encore fréquemment brandi par les autorités. Mais dans la réalité, les femmes occupent rarement des postes de responsabilité au sein des administrations, très largement dominées par les hommes. Par ailleurs, déplorent les féministes, la télévision officielle et les publicités véhiculent une image rétrograde des femmes, qui soit sont confinées aux tâches ménagères, soit chassent un mari pour son argent, soit se pomponnent le visage à longueur de journée

COMMUNIQUÉS

8 - Le corps des femmes n'est pas une marchandise ! Luttons contre l'objétisation sexuelle de l'image des femmes et leur hypersexualisation, dans l'espace public - Femmes Solidaires

Inauguration d'un nouveau concept en France, sur la place publique de la ville de Miramas dans les Bouches- du-Rhône « : un Car Wash », inspiré par les shows ultra sexy Américains. Pour la Fête des pères, l'association des commerçants de Miramas, avec le consentement et l'appui logistique de la municipalité, nous ont «offert» la 1^{ère} édition d'un show sexy et érotique, sous l'appellation d'un Car Wash.

Pour tout achat chez les commerçants, un ticket de tombola était remis aux papas afin qu'ils puissent participer à un tirage au sort sur la place de l'église. Tout au long de la journée sur cette place le samedi 14 juin, principalement des jeunes femmes, réalisaient des shows en mini short et soutien gorge, utilisant leur corps pour laver la carrosserie des voitures de luxes, tout ceci dans des poses lascives et érotiques, pendant que des jeunes hommes musclés torse nu les arrosaient. Simulacres d'orgasmes et d'éjaculations plutôt que réel nettoyage auto, tout ceci s'est déroulé à la vue des passants, dont la majorité étaient des jeunes hommes, des adolescents et des enfants. Miranet auto, dont la publicité était présente sur les t-shirt des femmes, a doté l'évènement du plus gros lot (708 euros) à utiliser au sein de son établissement pour faire laver son véhicule.

Femmes Solidaires ne peut que s'insurger face à ce spectacle dégradant et s'indigne du choix de cette «animation» où la dignité, l'image et le corps des femmes bafouées sont exploités pour mener à bien une opération de communication qui a pour but d'augmenter les ventes des commerçants de Miramas «Action Mirasud». Le corps des femmes n'est pas une marchandise !

Nous dénonçons l'utilisation du corps humain à des fins commerciales, ceci dans l'espace public et les conséquences de l'érotisation de la violence et banalisation de la sexualité» que ces images peuvent avoir notamment sur le très jeune public. Nous devons nous inquiéter de ces dérives sociales, qui encouragent l'hypersexualisation et l'influence de la pornographie sur les comportements entre des jeunes filles et garçons. Différents protagonistes comme les entreprises et les médias qui véhiculent ces événements en tirent profit. L'omniprésence de l'érotisation des femmes dans la sphère de l'espace public constitue une violence systémique. Une violence symbolique par la transmission de stéréotypes du genre femme-objet et homme-dominateur, une violence sociale engendrée par la banalisation et la pornographisation de l'univers médiatique, une violence économique par la glorification de l'acte de consommer et la pression sur les plus jeunes.

Femmes Solidaires, mouvement féministe, reconnu d'éducation Populaire, défend les valeurs de liberté et agit pour faire reculer toutes les formes de discriminations et de domination sexistes, et lutte au quotidien contre toutes les violences faites aux femmes. Sur la commune de Miramas, Femmes solidaires intervient, auprès des jeunes publics. Cet événement va à l'encontre du travail effectué tout au long de l'année. Nous déplorons l'augmentation de la tolérance des autorités publiques, et plus particulièrement la municipalité de Miramas qui consent, appuie et laisse banaliser la pornographie et le sexe-marchandise sur sa commune.

Femmes Solidaires condamne fermement cet évènement et interpelle les différents protagonistes afin d'interdire toute réédition d'un tel évènement sur la commune de Miramas ou ailleurs.

9 - Le Droit à l'IVG exclu de la nouvelle loi sur le développement et la solidarité internationale ! - Planning familial - Médecins du Monde

(Paris, le 19 juin 2014) L'Assemblée Nationale vient d'adopter ce jeudi le projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI). S'il faut saluer l'adoption de cette loi qui permet enfin au Parlement d'exercer un contrôle sur les interventions françaises dans le domaine de l'aide publique au développement, Médecins du Monde, Le Planning Familial et Equilibre et Population tiennent en revanche à exprimer leur profonde inquiétude face aux choix des parlementaires de passer sous silence la question du droit à l'IVG.

« Nous sommes particulièrement préoccupés de constater qu'à deux reprises, tant à l'Assemblée qu'au Sénat, la représentation nationale a jugé préférable de rejeter un amendement proposant

d'intégrer une référence explicite à la nécessité de promouvoir le droit à l'avortement sécurisé » soulignent les trois associations.

Elles regrettent vivement ce refus qui s'inscrit à contre-courant des objectifs même de la loi. La promotion de l'autonomisation des femmes et la lutte contre les inégalités de genre figurent parmi les deux priorités transversales de la loi. A ce titre, il aurait été pleinement justifié qu'il soit fait mention du droit à l'IVG.

La ministre des Droits des femmes, Mme Vallaud-Belkacem a elle-même prononcé un discours aux Nations Unies en mars 2014 dans lequel elle rappelait à la communauté internationale la détermination de la France à ne pas « accepter comme une fatalité les 50 000 femmes qui meurent chaque année des suites d'un avortement à risque et les millions d'autres mutilées à jamais pour n'avoir pas eu d'autre choix que de subir cet acte dans des conditions épouvantables ». Une politique d'aide au développement, qui se veut responsable et solidaire, ne peut faire l'impasse sur cette réalité !

Les associations déplorent par ailleurs que « face aux récentes initiatives des mouvements anti-choix qui cherchent à obtenir l'arrêt de l'aide européenne en faveur de l'accès à l'avortement (cf l'initiative « one of us »), la France n'ait pas saisi l'occasion du vote de la LOP pour, au contraire, réaffirmer sans ambiguïté sa volonté politique d'agir à l'international en faveur du droit à l'IVG sécurisée ».

10 - M. Hamon, généralisez les ABCD de l'égalité - Appel collectif - la MMF a signé

Nous, associations de promotion de l'égalité femmes-hommes, association de parents d'élèves, syndicats des personnels de l'Éducation nationale, d'étudiant-es et de lycéen-nes, attendons de pied ferme l'annonce de la généralisation du dispositif des « ABCD de l'égalité », à la veille des déclarations de Benoît Hamon sur le sujet.

Nous voulons la généralisation des ABCD parce qu'ils sont efficaces ! Ils interrogent les enseignants et enseignantes sur leurs représentations et leurs pratiques. Ils questionnent les enfants sur leurs imaginaires et leurs projections, d'eux-mêmes et des autres. Et mettre en cause les stéréotypes de sexe, c'est enrayer la machine à inégalités ! Les ABCD font vivre concrètement cet idéal d'égalité, fièrement affiché sur les frontons de nos écoles publiques.

Nous voulons la généralisation des ABCD parce que le bilan des 30 ans de politiques publiques d'éducation à l'égalité est insuffisant et qu'il y a urgence à agir ! A-t-on besoin de rappeler qu'aujourd'hui encore, la majorité des femmes est cantonnée dans moins de 15% des filières professionnelles ? Que malgré leur fort taux de réussite scolaire, les femmes gagnent encore 27% de moins que les hommes ? A quoi bon inciter les lycéennes à s'orienter vers des filières d'ingénieur si les stéréotypes de sexe ne sont pas déconstruits ? N'est-ce pas le rôle de l'école ?

Un monde sans discrimination sexiste : Nous voulons la généralisation des ABCD parce que nous attendons depuis trop longtemps une légitimité institutionnelle et perdons patience ! Nous portons tant bien que mal et à bout de bras l'égalité depuis des décennies. Chacun à notre niveau, nous organisons des journées de l'égalité par-ci, des réunions de sensibilisation par là. Sans moyen humain ou financier à hauteur de cet enjeu. Portés par notre volonté de construire un monde sans discrimination sexiste. Nous avons aujourd'hui besoin d'un appui, de poser les fondamentaux qui nous permettent de poursuivre notre action.

Nous voulons la généralisation des ABCD parce que renoncer aux engagements est désastreux pour la démocratie et qu'il en va du bien-être des enfants. Votre volonté affichée de faire de l'égalité un marqueur identitaire de votre politique a soulevé l'espoir de voir se concrétiser le projet de progrès qui nous rassemble : faire grandir cette société égalitaire. Cette volonté pourrait donc être tuée par le lobbying de quelques organisations réactionnaires, dont le projet ne trouve aucune convergence avec celui que vous nous aviez promis de défendre ?

Nous voulons la généralisation des ABCD parce que ce dispositif est innovant. Il est salubre. Et il a fait ses preuves sur le terrain. Il sera complémentaire des efforts à poursuivre sur la formation initiale et continue des enseignant-es et sur les programmes. Car pour changer d'échelle enfin, il faut des temps dédiés au sujet, des outils dédiés, un accompagnement des enseignant-es dédié, et un véritable portage politique ! C'est en articulant une action transversale - programme et formation des enseignants - et spécifique - dispositifs dédiés en classe - que l'égalité progressera.

M. Hollande, M. Valls, M. Hamon, Mme Vallaud-Belkacem, vous allez prochainement décider du sort qui sera réservé à ce dispositif de l'égalité. Nous comptons sur vous pour poursuivre la politique d'éducation à l'égalité, la déployer à l'ensemble du territoire, et l'inscrire dans la durée. Cette politique passe notamment par la généralisation des ABCD.

Les premiers signataires de cette tribune sont : Osez le féminisme ! ; Collectif éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire et universitaire (regroupant FCPE, Fep-CFDT, Ferc-CGT, FSU, Sgen-CFDT, Sud éducation, UNEF, FIDL, UNL) ; Muriel Salle, maître de conférences en histoire contemporaine (Université Claude Bernard Lyon 1 - ESPE de Lyon), responsable de la mise en œuvre de l'ABCD de l'Egalité dans l'Académie du Rhône ; Françoise Vouillot, maître de conférences en psychologie de l'orientation, membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes ; et Catherine Vidal, neurobiologiste, directrice de recherche à l'institut Pasteur. Retrouvez l'intégralité des organisations et individus signataires se trouve sur osezlefeminisme.fr...

TEXTES

11 - ABCD de l'égalité: les obscurantistes ont gagné - Lucie Delaporte - Mediapart

Benoît Hamon a décidé d'abandonner les ABCD de l'égalité, un programme expérimenté dans une dizaine d'académies pour lutter contre les stéréotypes de genre. Après les pathétiques atermoiements du gouvernement sur le « genre », le ministre de l'éducation cède aujourd'hui à une poignée d'illuminés.

Bien sûr, l'abandon n'est pas encore totalement officiel, et le ministre attendra courageusement le début de l'été pour faire ses annonces. Mais chacun sait désormais à quoi s'en tenir. Confronté à un « climat de nervosité », Benoît Hamon vient d'expliquer à L'Express qu'il valait mieux « utiliser la médecine douce » et faire « différemment », c'est-à-dire abandonner en rase campagne les « ABCD de l'égalité », ce programme destiné à lutter contre le sexisme dès l'école, et expérimenté depuis la rentrée dans plus de 275 écoles primaires. Un programme qui a bien suscité la « nervosité » de quelques groupuscules extrémistes qui entretiennent depuis de longs mois les rumeurs les plus extravagantes sur «la-théorie-du-genre-à-l'école», mais qui avait surtout été salué par de nombreuses associations féministes comme un premier pas encourageant pour passer enfin de la théorie à la pratique sur l'égalité. Entre les deux, le gouvernement a donc choisi.

Depuis plusieurs semaines, Benoît Hamon avait laissé planer le doute sur sa volonté de généraliser le dispositif à la rentrée. Sa circulaire de rentrée n'en disait pas un mot et lorsqu'on l'avait interrogé peu après sa prise de fonctions, il était resté étrangement évasif : « On va regarder précisément ce que dit le rapport de l'inspection générale », assurant que le dispositif n'était peut-être pas la panacée. Un rapport qui, cela tombe bien, sera rendu début juillet et qui ne changera de toutes façons rien à la décision toute politique du ministre d'abandonner le programme « controversé ».

Il faut donc se résoudre à ce que « transmettre des valeurs d'égalité et de respect entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes... Agir dès l'école primaire pour lutter contre la formation de ces inégalités dès le plus jeune âge, en agissant sur les représentations des élèves et les pratiques des acteurs de l'éducation » soit devenu, pour ce gouvernement de gauche, bien trop sulfureux. « L'égalité garçons-filles reste une priorité du gouvernement. Cela a été acté en interministériel. Vous pouvez l'écrire », se contentait de répondre depuis des semaines le cabinet

de Benoît Hamon lorsqu'on l'interrogeait sur un probable recul. Comme s'il fallait encore se réjouir que le gouvernement se fixe un tel objectif...

Dans son rapport adressé au ministre, l'administration l'avait pourtant prévenu que s'il fallait se montrer prudent dans la communication, un « recul n'était pas envisageable »...

« Je ne sais pas quoi vous dire, c'est pitoyable. Je suis effondrée », confie une personnalité qui a porté le dossier rue de Grenelle et qui préfère ne pas être citée parce qu'elle espère encore que tout n'est pas joué. « Reculer là-dessus revient à ouvrir un boulevard aux tenants de l'obscurantisme le plus effrayant. »

Car qui a réussi à faire reculer le gouvernement ? Les catholiques intégristes de la Manif pour tous, qui brandissent fièrement, de rassemblements en rassemblements, leurs pancartes « Touche pas à mes stéréotypes » ! La sphère des illuminés entourant Farida Belghoul qui n'ont pas hésité à affirmer que l'école allait organiser de grandes séances de « masturbation collective » en faisant l'éloge de l'homosexualité (lire ici notre reportage) ? Le Figaro qui, depuis plus de deux ans, mène avec une remarquable constance une campagne contre l'introduction de la « théorie du

12 - Pourquoi la drogue et les prostituées ne sauveront pas la croissance française - Thomas Morel - metronews

La drogue et la prostitution ne sauveront pas les finances françaises. Alors qu'Eurostat demande aux 27 Etats-membres de l'Union européenne, à partir de cet automne, d'intégrer certaines activités illégales dans le calcul de leur PIB, l'Insee ne s'y pliera pas. Pour l'institut européen de statistiques, pourtant, il n'y a pas de raison de laisser de côté le trafic de drogue comme la prostitution. Dans les deux cas, il s'agirait de transactions comme les autres, décidées d'un commun accord entre l'acheteur et le vendeur.

Une définition qui n'est pas vraiment du goût de l'Insee, qui n'accepte pas l'idée d'un consentement à la drogue. "Il y a généralement une dépendance sévère du client vis-à-vis du produit. Selon nous, il n'y a donc pas de consentement à l'échange, et pas de raison de l'intégrer au PIB", explique à *Metronews* Ronan Mahieu, chef du département des comptes nationaux de l'institut de statistiques. A la demande de Bruxelles, les revenus de la drogue devraient cependant être inclus dans le calcul du Revenu National Brut, un agrégat proche du PIB utilisé par l'Union Européenne pour calculer la contribution de chacun au budget européen. "L'impact devrait toutefois être minime, de l'ordre de 0,1 % de hausse", estime Ronan Mahieu. Soit tout de même un peu plus de deux milliards d'euros de plus.

La prostitution, déjà dans le PIB : Le cas de la prostitution est plus complexe. Elle est en effet déjà intégrée en partie dans le PIB français. L'institut de statistique distingue en effet deux types de prostitutions. D'une part, celle qui s'exerce dans des locaux ayant une activité légale. C'est le cas par exemple de certains bars ou salons de massages "Celle-ci est déjà comprise dans le calcul du PIB", au même titre que le travail au noir ou la fraude fiscale. L'autre type de prostitution est celle de rue. "Celle-ci n'apparaît pas dans les comptes nationaux, et nous n'avons pas l'intention de changer cela. En effet, elle est le plus souvent le fait de personnes étrangères, en situation irrégulière, qui exercent cette activité sous la contrainte, pour payer leur passeur. A nos yeux, il n'y a donc pas d'échange consenti." Et là encore, pas question de la faire apparaître dans le PIB.

Si la France se veut donc réservée sur l'intégration des activités criminelles dans la richesse nationale, certains autres pays n'ont pas tant de scrupules. Le 22 mai, l'Italie a annoncé qu'elle intégrerait dans le PIB l'argent de la contrebande, de la drogue et de la prostitution. Une économie parallèle qui, selon la banque d'Italie, pourrait représenter plus de 10 % de l'activité du pays, et donc faire grimper de manière artificielle les statistiques nationales. De même, le Royaume-Uni évalue de son côté à 12 milliards d'euros les nouveaux revenus à intégrer.

13 - Mères séparées : que des devoirs et pas de droits ? - Collectif 11 - sur Médipart

Le Collectif Onze critique le projet de loi sur la famille, qui ignore les « inégalités matérielles criantes entre les mères et les pères ». Si le projet veut « étendre les droits des pères à peser sur l'éducation de leurs enfants, sans contrepartie », le thème des pensions alimentaires est absent du débat, regrette ce collectif de onze sociologues travaillant sur le traitement judiciaire des séparations conjugales.

Les débats à l'Assemblée nationale autour du projet de loi sur la famille se sont fondés en grande partie sur une philosophie « égalitariste » promue par la majorité, illustrée par exemple par le principe de la double domiciliation des enfants de parents séparés, chez leur père et chez leur mère, quelle que soit la réalité de leur lieu de vie. Cependant, au-delà du symbolique, il subsiste des inégalités matérielles criantes entre les mères et les pères. En les ignorant, la politique de la famille les perpétue et même, les renforce.

Le discours politique promu par les groupes de pères, de plus en plus écoutés à gauche, accuse les femmes de couper les enfants de leur père et de s'opposer aux résidences alternées. On sait pourtant, comme en témoignent les chiffres du ministère de la justice, que 80 % des résidences fixées chez la mère le sont avec l'accord du père, auxquelles il faut ajouter 10 % de résidences fixées chez la mère alors que le père n'a pas exprimé d'avis sur ce sujet. Si ce sont les mères qui gardent le plus souvent les enfants, c'est donc parce que les pères n'en font pas la demande !

Très rares sont en revanche les mères qui n'assument pas la garde quotidienne de leurs enfants, en alternance ou non. Presque toujours, ce sont elles qui se sentent responsables de la prise en charge des enfants. Non seulement la pression morale de la société pèse sur elles (que dirait-on d'une mère qui ne demande pas la garde de ses enfants ?), mais elles ont d'ores et déjà fait, pendant la vie conjugale, d'importants sacrifices sur le plan professionnel pour s'occuper de leurs enfants (ce qui explique qu'en moyenne, les femmes gagnent 42 % de moins que leur conjoint selon l'Insee). Ainsi, lorsqu'un père ne demande pas à ce que la résidence des enfants soit fixée chez lui ou en alternance, il y a toujours une mère pour les garder, à de très rares exceptions près.

Si le devoir des femmes de s'occuper des enfants ne s'allège guère, puisqu'il n'est toujours pas *question* de contraindre les pères à les prendre en charge ne serait-ce qu'en exerçant régulièrement leur droit de visite et d'hébergement, ce sont bel et bien les droits des pères à peser sur l'éducation de leurs enfants, sans contrepartie, qu'on ne cesse d'étendre. Cela se fait au détriment de la liberté de celles qui payent le prix - financier, professionnel, conjugal - de la prise en charge quotidienne des enfants. L'idée de soumettre le parent chez qui réside l'enfant (donc le plus souvent la mère) à l'accord de son conjoint en cas de déménagement est une atteinte aux droits des femmes à refaire leur vie ou à trouver un emploi. Les problèmes posés par ce projet de loi vont ainsi bien au-delà des cas de violence conjugale, bien réels, dénoncés par des groupes féministes.

Un thème est par ailleurs fort absent des débats : celui des pensions alimentaires. Leurs montants sont très faibles : 2/3 des pensions alimentaires sont inférieures à 150 euros par enfant et par mois. Soit infiniment moins que ce que coûte la prise en charge d'un enfant en termes de consommation (logement, alimentation, habillement, soin, santé, frais de garde), mais aussi de conséquences sur les revenus et la carrière professionnelle des mères (travail à temps partiel, choix de carrière déterminés en fonction des besoins des enfants, etc.). Ces pensions sont des revenus imposables pour celles qui les touchent, tandis qu'elles sont déductibles des revenus de ceux qui les versent. En outre, la régularité de leur versement est mal contrôlée. En cas de non-paiement, les démarches longues et répétées pour obtenir l'allocation de soutien familial versée par la CAF reposent entièrement sur les femmes.

Encore plus scandaleux, les trois-quarts des jugements ne fixent pas de pension alimentaire lorsqu'une résidence alternée est mise en place. Ceci en dépit des fortes inégalités de revenus entre pères et mères, et alors même que, d'après les études empiriques sur le sujet, les mères

continuent d'assumer davantage les dépenses pour les enfants (vêtements, frais médicaux et paramédicaux, etc.). C'est pourquoi, dans les résidences alternées comme dans les résidences chez la mère, la séparation produit le plus souvent un appauvrissement de la mère, et un enrichissement du père.

Comment espérer, étant donné les montants des pensions alimentaires et la faiblesse du système de l'allocation de soutien familial (90 euros par enfant par mois), que l'« intérêt de l'enfant » soit respecté, alors qu'au final on se soucie si peu que la mère et l'enfant vivent dans la pauvreté ? C'est bien ici que se jouent les difficultés rencontrées par les « familles monoparentales ».

Ainsi, au nom d'un idéal d'égalité qui pousse à écrire le droit comme si hommes et femmes étaient égaux, les propositions émanant de la majorité parlementaire oublient les inégalités bien réelles de la division du travail domestique et parental comme du marché du travail, et leur poids sur les conditions de vie des enfants. Ces inégalités se perpétuent à l'ombre des grands principes, de la double domiciliation et de l'autorité parentale conjointe.

Le Collectif Onze, qui rassemble onze sociologues travaillant depuis 2008 sur le traitement judiciaire des séparations conjugales. Le collectif est l'auteur de Au tribunal des couples. Enquête sur des affaires familiales, Odile Jacob, novembre 2013.

14 - L'abolition : le choix d'une société émancipée, Nicolas Malaquin - secrétaire à la formation à l'Union des étudiants communistes (UEC).

La prostitution étudiante recouvre des formes diverses, des sùggar daddies aux propriétaires qui proposent de régler le loyer contre des faveurs sexuelles. Ainsi, plusieurs milliers d'étudiantes entretiennent des rapports tarifés.

C'est pour mettre un terme à cette situation que les étudiants communistes ont signé l'appel Les jeunes pour l'abolition de la prostitution. Ce combat a été relayé par la proposition de loi désignant les proxénètes et les clients comme les véritables coupables et substituant, avec la fin du délit de racolage passif, la pénalisation des clients à celle des prostituées. Cette remise en perspective salutaire a rencontré une levée de bouclier immédiate. Ainsi, par exemple, le magazine Causeur a rassemblé 343 salauds dans un appel intitulé « touche pas à ma pute ». Parodiant le manifeste des 343 de 1971, les salauds demandent le droit de disposer contre de l'argent du corps de femmes, résumé par un mot d'une violence inouïe : le droit à disposer de « putes ». Fervent opposant à la pénalisation des clients, les 343 ont tout fait pour justifier l'asservissement sexuel. Mais ces 343 sont restés bien silencieux face à l'enlèvement de 200 lycéennes au Nigeria, par l'organisation criminelle déguisée en secte religieuse Boko Haram. En effet, il est difficile de faire de l'esprit quand 200 jeunes femmes sont enlevées pour être vendues comme esclaves sexuelles en Europe, le Nigeria étant le second pays d'origine des prostituées étrangères en France. Silence peu surprenant... quand on défend une société où les femmes ne sont qu'un objet au service des désirs des hommes, il est difficile d'assumer le visage le plus hideux de la domination masculine. Surtout quand on se déguise en bon vivant et en défenseur de la « liberté de se prostituer ». La liberté dont sont privées les personnes prostituées, c'est celle de sortir de la prostitution. C'est aussi l'accès à des moyens d'insertion dans l'emploi ou à des dispositifs de santé, auquel la loi ne pourvoit pas, ou trop peu. C'est la liberté de ne pas avoir à vendre son corps pour survivre. Ce combat pour abolir la prostitution, pour débarrasser la société de l'asservissement de l'intime et de la jouissance tarifée du corps d'une ou d'un autre, est une exigence de progrès et d'émancipation. Ceux qui prétendent avec une sagesse de comptoir que faire disparaître « le plus vieux métier du monde » est impossible, oublient que l'existence de l'esclavagisme se retrouve dans les premiers écrits de l'humanité. Ainsi la « plus vieille activité du monde » a été finalement abolie le 27 avril 1848 en France.

15 - Appel des « survivantes de la prostitution » au premier ministre - Laurence Noëlle, Rosen

Hicher, Carole, Marie-Ange

« Pour le droit à la vie, le droit à la dignité, le droit à l'avenir », quatre anciennes prostituées livrent leur témoignage et tirent la sonnette d'alarme en demandant l'inscription à l'ordre du jour du Sénat de la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel adoptée par les députés le 4 décembre.

Monsieur le Premier Ministre,

Nous, survivantes de la prostitution, avons décidé de sortir de la honte et du silence. Et voilà que d'avoir franchi ce pas infranchissable fait de nous, partout, jusque dans nos petites villes, les dépositaires d'une parole qui se libère. C'est à nous que des femmes, des hommes, de plus en plus jeunes, viennent confier ce qu'ils ne peuvent dire à personne : comment un huissier, une dépression, une perte d'emploi, les violences d'un compagnon ou un réseau de proxénètes les ont jetés dans l'impasse de la prostitution. Comment ne pas lancer l'alerte sur ce versant invisible de « la crise » ? Elles et ils le disent. La prostitution, ce n'est pas du cinéma, ce n'est pas *Jeune et jolie*... C'est une vie passée à subir, à souffrir et à se taire. A opiner, à accepter. A se cacher et à mentir. C'est la peur au ventre. Est-on jamais sûre d'en sortir vivante ?

C'est le mépris de ceux même qui nous payent ; leurs « pulsions », leurs exigences, leurs perversions. L'alcool pour tenir le coup, la coke, tout ce qui peut faire oublier. L'intimité pillée, l'expropriation de soi-même, la santé détruite. L'enfermement et les barrières considérables pour retourner dans un monde où nous ne savons plus vivre.

Aujourd'hui, nous voulons parler pour toutes celles qui étouffent, enfermées dans la honte ou dans la peur, victimes ou pas de la traite, et qui attendent de trouver une issue à cette vie sans futur, à ces jours sans joie.

Aucune femme, aucun homme ne devrait plus être condamné à devenir prostituéE ; ni à subir ce marquage à perpétuité. Et nul ne devrait plus se sentir en droit d'exploiter sexuellement une personne contre de l'argent. Cette question interpelle toutes les femmes, tous les hommes, la société tout entière.

Faire ce pas vers plus de civilisation, plus de liberté et d'égalité, plus de respect des droits humains, serait l'honneur du Gouvernement et des parlementaires françaisEs. Nous vous demandons ici solennellement d'inscrire à l'ordre du jour du Sénat et de voter sans attendre la loi qui ouvrirait enfin le droit à l'avenir auquel aspirent tant d'entre nous.

LIVRES, CINÉMA, THÉÂTRE, TÉLÉVISION...

16 - Livre « **L' égalité des filles et des garçons dès la petite enfance** » - Sous la direction de Francine Hauwelle, Sylvie Rayna et Marie-Nicole Rubio

Ce livre porte sur la question du genre dans l'éducation des tout-petits. Inscrit dans une perspective internationale, il offre un ensemble de ressources théoriques et pratiques actualisées destinées à soutenir la réflexion et l'action pour davantage d'égalité fille-garçon.

Un nombre de plus en plus important de travaux montre que les enfants, filles et garçons, construisent leur identité à partir de modèles inégalitaires les amenant à intérioriser des limitations et des places assignées injustement, en dépit de leurs droits énoncés dans la convention internationale des droits de l'enfant, et des principes et valeurs affichées par notre République. Comment transformer cette situation, où les filles mais aussi les garçons y perdent beaucoup ? Les auteurs contribuent à nourrir la réflexion et l'action du côté de la petite enfance, pensée comme levier incontournable pour favoriser l'égalité des sexes.

Éditions Érès. Nouvelle édition revue et augmentée. Mai 2014, 19.00 €, 224 p.

17 - Livre : «**Parcours féministe** » - Françoise Collin et Irène

En 1973, de retour d'un voyage aux États-Unis où, émerveillée, elle a découvert le dynamisme et la vitalité du jeune Women's Lib, Françoise Collin crée la première revue féministe francophone, Les Cahiers du Grif. Elle entame ainsi son "Parcours féministe", qui dès les premiers pas l'écarte du chemin qu'elle semblait appelée à suivre: elle a déjà publié deux romans au Seuil et devait s'engager dans la voie somme toute classique d'une carrière littéraire et philosophique...

Nouvelle édition revue et augmentée - Contributions de Rosi Braidotti et Mara Montanaro.

Mai 2014 19.00 € 224 p. - racine de ixe

18 - Web Série : Féminin/Féminin - Judith Plamondon

Brosser un portrait sensible, drôle et réaliste de la communauté lesbienne montréalaise: c'est la mission que s'était donnée la cinéaste Chloé Robichaud lorsqu'elle s'est lancée dans la conception de la websérie Féminin/Féminin. Lancé mardi soir au bar La Porte rouge, ce docu-fiction en huit épisodes gravite autour d'une douzaine de jeunes lesbiennes de la génération Y vivant entre ce qu'on devine être le Plateau et le Mile-End «hipster»...

...« Une distribution 100 % féminine : Une douzaine de comédiennes prêtent leurs traits à ces femmes qui aiment les femmes, dont Macha Limonchik, Sarah-Jeanne Labrosse, Julianne Côté, Eliane Gagnon, Noémie Yelle et Eve Duranceau. «Jouer une lesbienne, ça me tentait! C'est un registre que je n'avais jamais exploré», a dit Eve Duranceau. Sa collègue Sarah-Jeanne Labrosse a aussi tout de suite accepté de donner vie à cette Julie qui s'amourache d'une femme de 16 ans son aînée (Macha Limonchik). «Macha, c'est une super partenaire de jeu. Ça a tout de suite cliqué», a souligné la comédienne. Les deux actrices partagent à l'écran plusieurs scènes de baisers et d'intimité. «Comme on est toutes les deux hétéros, il n'y avait pas du tout d'ambiguïté ou de malaises, a dit Sarah-Jeanne Labrosse. J'aurais été peut-être plus gênée d'embrasser un homme de 45 ans sur un plateau qu'une femme de 45 ans.»

Empruntant les codes du documentaire, la série tente de démystifier certaines idées préconçues entourant l'homosexualité au féminin. Il est question d'amour et de sexe, mais aussi de rapport à la féminité, d'infidélités, de désir de maternité et d'envies d'aller voir ailleurs. «Au final, on se rend compte que lesbiennes et hétéros vivent les mêmes enjeux, bien sûr avec quelques petites nuances», a noté Chloé Robichaud, dont le projet a pu voir le jour grâce à sa co-idéatrice Florence Gagnon et au site web LezSpreadTheWord (LSTW), «la référence lesbienne».

Départager le vrai du faux : Dans un des épisodes, la websérie s'aventure du côté du documentaire en donnant la parole à de vraies lesbiennes habitant la métropole. Quelques caméos (dont celui d'Ariane Moffatt) viennent aussi brouiller les pistes entre fiction et réalité. Après le lancement du pilote de la série, en janvier dernier, Eve Duranceau a d'ailleurs été confrontée à des questions de son entourage quant à savoir si elle n'aurait pas un réel penchant pour les femmes.

«On avait de la difficulté à croire que j'avais pu tricher du désir pour une partenaire de même sexe, a confié la comédienne. Ça prouve peut-être qu'il y a encore un tabou qui entoure ça. [...] En tout cas, ça doit vouloir dire qu'on est crédibles!»

«S'il y a quelqu'un qui pense que je suis lesbienne en voyant ça, il doit penser que je fais de la prison dans mes temps libres», a renchéri Sarah-Jeanne Labrosse, dont le personnage de Laurence Belleau vit dans l'«Unité 9» de Lietteville.

Les huit épisodes de Féminin/Féminin seront disponibles en ligne à compter de mercredi via le site de LSTW, soit au femininfeminin.com.

Coordination Française Marche Mondiale des Femmes, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris ;
Tel : 0144621204 ou 06 80 63 95 25, mail : marchfem@rezisti.org ; site : <http://www.mmf-France>